

La Protection Civile :

des bénévoles professionnels au service des collectivités

Direction de la Communication, Fédération Nationale de Protection Civile

La Protection Civile est une association nationale à but non-lucratif, reconnue d'utilité publique. Agréée de « Sécurité Civile », elle est devenue un auxiliaire indispensable des pouvoirs publics.

Par son expertise reconnue, la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), forte de 32 000 membres, est un acteur majeur de la prévention, du secours et de l'aide aux populations en France. De l'accident de voie publique à la catastrophe naturelle, la Protection Civile adapte ses moyens humains, logistiques et stratégiques pour répondre aux sollicitations.

Elle s'investit de plus en plus dans la prévention des risques au travers des diverses formations grand public, dans l'animation de réserves de sécurité civile auprès des collectivités locales et dans la multiplication de conventions avec les partenaires publics et privés.

Le secours à personne

Grâce à son réseau d'antennes, de collaborateurs associatifs et institutionnels très dense, la Protection Civile déploie quotidiennement ses équipes bénévoles sur près de 25 000 manifestations par an. Elle met également son savoir-faire et son professionnalisme au service des pouvoirs publics lors de plans préfectoraux. Elle secourt plus de 100 000 personnes par an.

Les dispositifs prévisionnels de secours

Avec une présence sur pas moins de 500 représentations locales en France, la Protection Civile est une référence reconnue pour le professionnalisme de ses équipes bénévoles formées au secourisme et au secours socio-psychologique pour prodiguer les premiers soins en liaison avec les SAMU

et les SDIS sur des événements publics ou privés.

De la manifestation locale aux plus grands rassemblements français, la Protection Civile a acquis une réelle expertise dans le domaine de l'adaptation des couvertures sanitaires. La Protection Civile est présente sur les plus grands événements français : les Vieilles Charrues, Les fêtes de Bayonne, Fêtes Maritimes de Brest, le Carnaval de Nice, Marathon de Paris, Braderie de Lille, le Mondial de l'Auto...

Les opérations de secours

La Protection Civile **intervient en adjonction des services publics** lors de Plans ORSEC, Plan Canicule, Pandémie Grippale ou Plan Grand Froid. Formées pour toutes les situations, les équipes bénévoles de la Protection Civile sont amenées à renforcer les réseaux de secours des SAMU et des Sapeurs-Pompiers notamment en Ile de France mais également sur les grandes agglomérations. Elle développe également des unités spécialisées (Cynotechnie, Sauvetage aquatique,...) pour élargir ses missions conventionnées (Gendarmerie, etc.).

La formation des populations

La Protection Civile s'investit dans la prévention des risques auprès du grand public, des collectivités territoriales, établissements scolaires et entreprises.

Agréée pour l'enseignement, elle dispense des formations adaptées. De l'initiation aux gestes de secours à la simple utilisation d'un défibrillateur (Urgence Cardiaque), elle invite chaque citoyen à devenir sauveteur en se formant au PSC1 (Prévention et Secours

Civique de Niveau 1). La Protection Civile est habilitée INRS pour dispenser également des formations en entreprises (SST, PRAP, CPS). A son initiative et avec ses partenaires (MAIF, FFSA, AXA Santé, etc.), elle participe à des actions partout en France pour inciter les citoyens à **devenir acteur de leur sécurité et celle des autres**.

L'aide aux populations

A la demande des autorités de l'Etat (préfectures, mairies, etc.), des organismes publics ou privés (centres hospitaliers, SNCF, ERDF, services autoroutiers, etc.) ou à son initiative, la Protection Civile met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour porter assistance aux populations sinistrées et en détresse. La Protection Civile intervient sur tous les types de catastrophes qui frappent les communes.

Une force bénévole expérimentée

Présente sur 91 départements métropolitains et d'Outre-Mer, la Protection Civile dispose de moyens humains et logistiques déconcentrés prêts à être mobilisés et à intervenir avant, pendant et après la crise partout en France. Cette solidarité interdépartementale a déjà fait ses preuves à maintes reprises et continue de se développer. Explosion de l'usine AZF, naufrage de l'Erika, tornade d'Haumont, tempête Xynthia, tremblement de terre à Haïti, inondations dans le Sud-Est français,... Grâce à ses expériences multiples, et ses moyens lourds, cette force bénévole est devenue indispensable.

Un appui technique et humain incontournable

En cas de crise, la Protection Civile est également disposée à aider le maire (ou le préfet) et les services publics dans la coordi-

nation et la gestion du bénévolat spontané et des réserves communales (voir encadré). Force d'appui logistique et humaine pour les services de secours, ses bénévoles renforcent la protection des centres vitaux et le maintien des besoins primordiaux. Formées notamment aux secours socio-psychologiques, des équipes sont présentes également pour écouter et soutenir les personnes choquées. Aujourd'hui, la Protection Civile constitue une des premières forces d'organisation, d'accueil et d'hébergement d'urgence en France.

Au titre de son expertise, sous la forme d'un retour d'expérience, la Protection Civile

répond à l'invitation du comité de défense civile de l'ANAJ-IHEDN (Association Nationale des Auditeurs Jeunes de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale). En présence du docteur Christian WAX, Président de la Fédération Nationale de Protection Civile, une conférence sera organisée le 6 juin 2013 qui aura pour thème : **La gestion de crise et le soutien aux populations en cas de crise majeure**. L'intervenant est monsieur Paul FRANCHE-TERRE, administrateur national.

Elle organise son 21^{ème} Congrès National, les 30, 31 août et 1 septembre 2013 à Nantes qui reviendra notamment sur la thématique

des missions de soutien aux populations et de la collaboration avec les collectivités territoriales. Enfin, elle participera au prochain Salon des Maires et des Collectivités.



Contact :

Protection Civile
107, quai du Docteur Dervaux
92600 Asnières-sur-Seine
operationnel@protection-civile.org
www.protection-civile.org

La Protection Civile et les réserves

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 incite les maires à se doter d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) formée de volontaires, spécialisés ou non, placée sous son autorité.

Les différentes associations départementales de Protection Civile agréées et leurs représentations locales peuvent aider les collectivités dans cette organisation.



Inondations - Roquebrune dans le Var - Juin 2010

En amont, elles peuvent mettre à la disposition des municipalités leurs expériences et leurs conseils notamment dans sa mise en place et dans la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde qui en détermine les champs d'action en collaboration avec les autres acteurs de la sécurité civile. Elle peut participer à l'animation de la réserve en relayant les messages de prévention et former les réservistes communaux.

En temps de crise, les équipes locales de la Protection Civile, sous l'autorité du maire (ou du préfet) sont amenées à participer aussi bien en termes d'évacuation, d'accueil et d'hébergement que d'accompagnement, et surtout de soutien technique. Elles peuvent encadrer les réservistes communaux dans leurs missions d'aide quelles que soient leurs compétences.

En post-crise, la Protection Civile accompagne les autorités et les sinistrés dans le retour à une situation acceptable au moment du désengagement progressif des secours. Ses bénévoles formés au secours socio-psychologique restent à l'écoute des victimes. A l'aide des réservistes, ils peuvent se mobiliser jusqu'au retour à l'habitabilité des domiciles.

Plusieurs Associations Départementales de Protection Civile, dont celles du Bas-Rhin et du Territoire de Belfort, ont créé récemment **leur Réserve Départementale de Protection Civile**, où chaque réserviste adhère, se forme et se mobilise au côté des intervenants bénévoles de la Protection Civile. Cette autre force d'intervention permet de répondre encore mieux aux sollicitations lors d'évènements d'exception.